

CORTADERIA SELLOANA

Nom commun : Herbe de la pampa

Catégorie : FLORE

Famille : Poaceae

Milieu : Pelouses humides, marais, fossés, berges de cours d'eau

Origine géographique : Amérique du Sud (Chili, Brésil, Argentine)

Nom Anglais : Pampas Grass

Auteur : (Schultes & Schultes f.) Ascherson & Graebner, 1900

Introduction en France : Métropole et outre-mer

MODALITÉS DE GESTION

La fauche ou la coupe des tiges (à la base ou sous les plumeaux) permet d'éviter la dispersion de l'Herbe de la Pampa. En revanche, cela ne diminue pas la production de feuilles ou de tiges l'année suivante et n'est donc pas efficace pour l'éliminer l'Herbe de la Pampa. A Plouhinec, le Syndicat mixte Grand site dunaire Gâvres-Quiberon a coupé des pieds à ras à l'aide d'un taille-haie, d'une bêche ou d'une scie manuelle. Le syndicat mixte a ensuite utilisé une bâche agricole (type bâche à ensilage) pour couvrir les souches hermétiquement. La bâche a été enterrée dans une tranchée creusée tout autour. Des agrafes ont été testées pour maintenir la bâche mais elles sont moins efficaces (risque de déchirure, apport de lumière par les trous d'agrafes). La bâche est ensuite vérifiée régulièrement et maintenue deux ans avant d'être ôtée. La méthode semble plus efficace si elle est mise en place avant l'été, de façon à ce que la bâche chauffée par le soleil entraîne la « cuisson » des racines. En six ans, parmi les 15 pieds présents, les plus importants ont été éliminés progressivement. La présence d'une banque de graines dans le sol et dans une parcelle avoisinante a obligé à continuer l'élimination systématique des jeunes plants (IUCN France, 2015).

L'arrachage des pieds les plus jeunes avant la fructification peut se faire à la pelle manuelle tandis que les pieds plus âgés nécessitent l'utilisation d'un engin de type tractopelle (IUCN France, 2015).

Sur l'île de La Réunion, quatre opérations de gestion ont été menées sur une surface de 2,6 ha. L'arrachage de la plante est réalisé au pic, après coupe des feuilles, en veillant à bien enlever toute la partie racinaire. Les parties racinaires sont laissées à sécher sur place (sans contact avec le sol) ou brûlées sur place lorsque possible ([ONF La Réunion, 2017](#))

• [Gestion de l'Herbe de la Pampa dans les cirques de Salazie et de Mafate \(La Réunion\)](#)

En Europe, un programme Life « Stop Cortaderia » a débuté en 2018 en Espagne et au Portugal pour mettre en place une stratégie de gestion transnationale ([voir l'article dédié](#)). Plusieurs documents pratiques sur les méthodes d'intervention possibles sont disponibles via le [KIT Stop Cortaderia](#).

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

L'Herbe de la Pampa a été introduite en Europe par un horticulteur écossais entre 1775 et 1862. Elle a été introduite en France à partir de graines collectées en Équateur et a été cultivée au Jardin des Plantes de Montpellier en 1857. Sa production commerciale a commencé en 1874 (FCBN). Largement plantée, en particulier dans les années 1960-1980, l'Herbe de la Pampa a commencé à se répandre de manière plus dynamique à partir des années 1990 (Fried, 2012). Elle a également été recommandée dans d'autres régions du monde (Nouvelle-Zélande, Californie) comme fourrage, protection contre le vent et stabilisateur de sol (Muller, 2004).

L'Herbe de la Pampa est une espèce à croissance rapide hautement compétitive, utilisant une grande quantité de ressources nutritives au détriment de la flore indigène. Sa croissance rapide et l'accumulation d'une biomasse aérienne et souterraine importante lui permettent de capter la lumière, l'humidité et les nutriments au détriment des autres plantes. La grande quantité de matériaux qu'elle produit est hautement inflammable, augmentant sérieusement les risques d'incendies. Son installation conduit souvent à une modification de la structure et de la composition de la végétation. Sa colonisation représente une menace pour les sites côtiers, dunaire et les pelouses une fois que les plantules sont installées (Fried, 2012 ; Muller, 2004).

Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

Contributions : Léna Rabin (FMA), Yohan Petit (OEC)

Date de rédaction : 26/04/2016, version 1

PRODUCT DESCRIPTION

[Gestion de l'Herbe de la Pampa dans les cirques de Salazie et de Mafate \(La Réunion\)](#)

Gestion de l'Herbe de la Pampa par la Compagnie nationale du Rhône (en cours de rédaction)

[FCBN](#)

[CDR EEE](#)

[FCEN](#)

[CEN LR - Life + Lag'Nature](#)

[CPIE des Pays Creusois](#)

[Code de conduite des plantes envahissantes - Val'Ho](#)

[CBN Midi-Pyrénées - PEE](#)

[CBN Bailleul](#)

[CBN Brest](#)

[PNR Brenne](#)

[Ville de Ploemeur](#)

[LIFE Stop Cortaderia](#)

[INPN](#)

[EPPO](#)

[GISD](#)

[CABI](#)

[Aboucaya A. 2013. Bilan des recherches scientifiques et des actions de gestion concernant les plantes exotiques envahissantes terrestres menées au sein du Parc national de Port-Cros \(Var, France\). Sci. Rep. Port-Cros natl Park, 27 : 415-435.](#)

[Fried G. 2012. Guide des plantes invasives. Belin, Paris, 272 pp.](#)

[Muller S. \(coord.\). 2004. Plantes invasives en France. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 168 pp.](#)

[Communauté de communes d'Oléron. 2012. Les espèces exotiques envahissantes. L'herbe de la Pampa. 1 pp.](#)

[Ministerio de medio ambiente y medio rural y marino de Espana. 2011. Plan de control y eliminacion de especies vegetales invasoras de sistemas dunares. Ecologia litoral. 157 pp.](#)

[ONF. 2017. Méthodes de lutte contre les plantes envahissantes. Fiches techniques. GIER. 4 pp.](#)

[UICN France, 2015. Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises. Livret 2 : Identifier et gérer les principales espèces, Paris, France, 96 pp.](#)

[Charpentier, A., Kreder, M., Besnard, A., Gauthier, P. et Bouffet, C. 2020. How *Cortaderia selloana*, an ornamental plant considered highly invasive, fails to spread from urban to natural habitats in Southern France. *Urban Ecosystems* .](#)

[Aude Nature. 2019. Les sentinelles contre l'Herbe de la pampa. Une espèce invasive en plein développement dans l'Aude. Rapport sur l'état des lieux de cette espèce dans l'Aude à l'attention des responsables politiques et techniques du Département. 18 pp.](#)

Espèce non réglementée.

(A ne pas confondre avec *Cortaderia jubata*, inscrite sur la [liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne](#), en application du [règlement européen n°1143/2014](#))

CITATION

GT IBMA. 2016. *Cortaderia selloana*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.

